

... L A ...

# SOCIÉTÉ de PROTECTION des MALADES

ASSOCIATION DE BIENFAISANCE CATHOLIQUE ET NATIONALE

Fondée le 1er Octobre 1894

Par le Rév. M. Auclair, curé de la paroisse de St-Jean-Baptiste de  
Montréal, et quelques philanthropes chrétiens.

Elle a organisé 31 Bureaux de Perception et a recruté CINQ CENTS  
membres en quelques mois d'organisation active.

Moyennant une contribution mensuelle de cinquante centins, cette Société  
paie à ses membres malades cinq piastres par semaine pendant quinze semaines  
par année et cinquante dollars à la mort.

## CAISSE DE DOTATION FACULTATIVE DE \$250, \$500 ou \$1,000

PRINCIPAUX AVANTAGES OFFERTS AUX MEMBRES PARTICIPANTS DE CETTE CAISSE.

- 1o Une indemnité de \$125, \$250 ou \$500 aux membres frappés d'invalidité;
- 2o Une pension annuelle de \$25, \$50 ou \$100 aux membres âgés de 70 ans, lesquels  
sont aussi libérés du paiement des contributions afférentes à la caisse de dotation;
- 3o Un montant de \$250, \$500 ou \$1,000, payable au décès du sociétaire;
- 4o Un certificat de participation acquise en faveur des membres qui se retirent de  
l'Association après 10 ans de sociétariat.

*Age d'admissibilité : de 16 à 50 ans.*

*Contributions à taux fixes et graduées d'après l'âge à l'admission.*

*Centralisation des fonds, tant pour la Caisse des malades que pour la  
Caisse de Dotation.*

Administration simplifiée : ni cours, ni cercles ; mais simplement des Bureaux  
de perception dans toutes les paroisses afin de faciliter la perception des contributions  
mensuelles.

Pas de contribution à payer au décès des membres.

La contribution mensuelle de CINQUANTE CENTINS par mois est à la portée de  
la classe la plus pauvre et, conséquemment, *La Société de Protection des Malades* est une  
œuvre sociale qui mérite la sympathie et l'encouragement de tous les gens de bien.

BUREAU CENTRAL

No. 73, Rue St-Jacques, Montréal.

B. B. P. 2162.

BELL TELEPHONE 2704.

Dans la correspondance avec les annonceurs, prière de mentionner la *Revue Nationale*.